

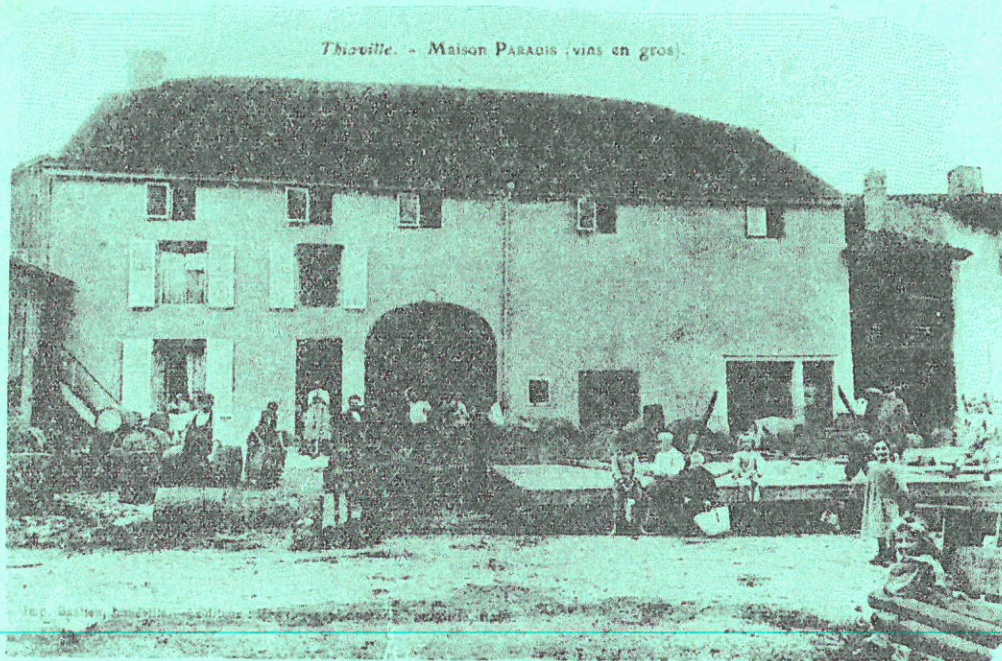
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

FEVRIER 1995 N°325



Actuellement n°s 8 bis et 10

Rue de l'Eglise

EN DIRECT DU CONSEIL

10 février : 1ère réunion de l'année pour les élus qui ont examiné les points suivants : (absents M.SOUVAY et Mme CALVIAC).

1. Prix de L'eau

La redevance de pollution à reverser à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse passant de 2,71F à 3,08F par m³, le Conseil décide avec regret de répercuter cette hausse et fixe le prix du m³ à 7,40F (dont 3,57F de redevances diverses à reverser).

2. Prix de l'assainissement

Le prix au m³ est fixé à 2,10F (il était de 2F depuis 1993).

3. E.D.F

Le Conseil émet un avis favorable quant au renforcement du réseau basse tension à Bellevue (440 mètres de long).

4. Chauffage Eglise

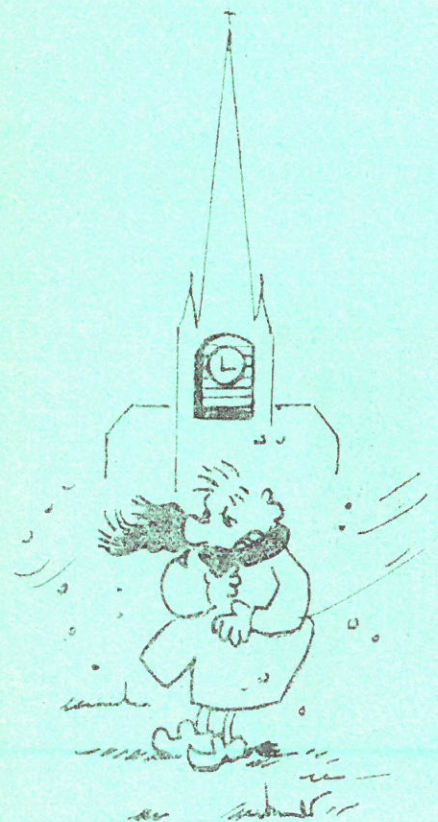
Le Conseil confie à la Société JUNG les travaux à réaliser, lesquels après négociation, s'élèvent à 170986Fr. Le génie civil sera effectué par l'atelier communal. La paroisse contribuera financièrement à ces travaux qui devraient être terminés pour les Rameaux.

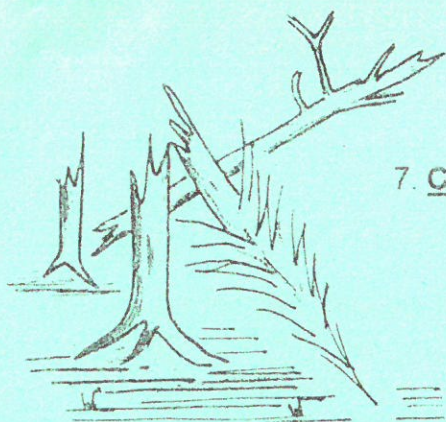
5. Acquisitions foncières

Le Maire fait le point des transactions en cours et le Conseil l'autorise à poursuivre et à engager des négociations en divers autres secteurs.

6. Parc d'activités

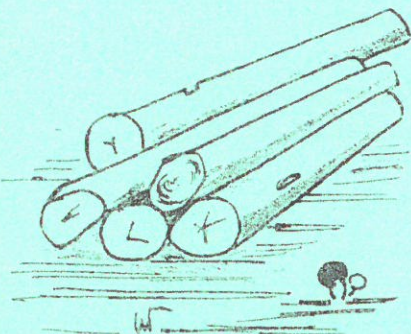
Les procédures concernant la création de la Z.A.C (Zone d'Aménagement Concerté) sont engagées. La déclaration d'utilité publique devrait intervenir en septembre, en même temps que la révision du Plan d'Occupation des Sols. L'Etablissement public de la métropole Lorraine (EPLM) va entamer les négociations en vue de l'acquisition des terrains au profit du Syndicat. La Chambre d'Agriculture est chargée d'une étude sur l'avenir de l'exploitation de M.GENATIO.





7. Chablis en forêts

Des dégâts importants ont été causés en forêt communale lors des grands vents de janvier, notamment ceux du 26. Arbres déracinés, cassés, vrillés, sont légion en particulier dans les résineux des parcelles dites " du cantonnement". Après recensement, ils seront mis en vente soit sur pied, soit après façonnage.



8 Grumes de hêtre

Le Conseil autorise la mise en vente des grumes de hêtre façonnées dans les parcelles 13 et 19 (52 billes pour 51,8m³) La vente aura lieu à BACCARAT le 16 février. Les grumes de chêne seront mises en vente ultérieurement.

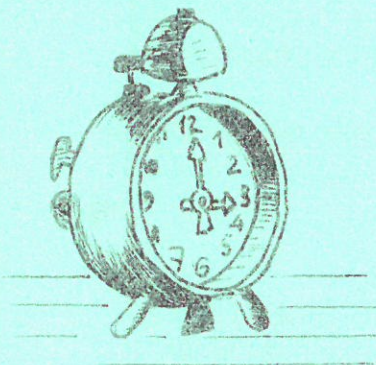


9 Abattoir de Raon

Le Conseil émet un avis favorable sur le principe d'une participation de la commune à la constitution d'une Sté d'Economie Mixte en vue de la construction d'un abattoir neuf (coût 14 MF environ). Le montant de cette participation et les modalités pratiques seront arrêtées ultérieurement.

10 Divers

Le problème de l'utilisation abusive du préau par les pongistes est évoqué. Le point sur les demandes de subvention des divers dossiers en cours est fait par le Maire. Les travaux en cours et à venir sont examinés. Enfin, les élus prennent connaissance de l'imposant courrier reçu pour les vœux. Le Maire répond aux questions et lève la séance à minuit.

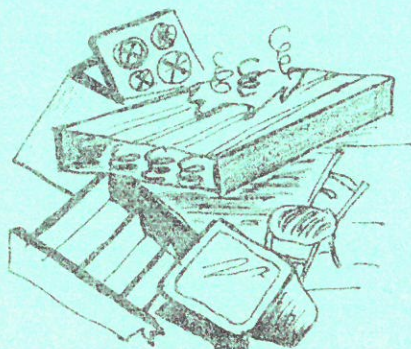


OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS

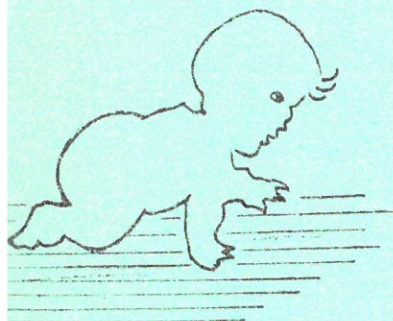
La collecte de ces objets en 1995, aura lieu aux dates suivantes :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| . vendredi 17 février | . jeudi 10 août |
| . " 21 avril. | . mercredi 11 octobre |
| . mercredi 14 juin. | . " 13 décembre |

Les objets sont à sortir la veille au soir.



LA VIE DU VILLAGE

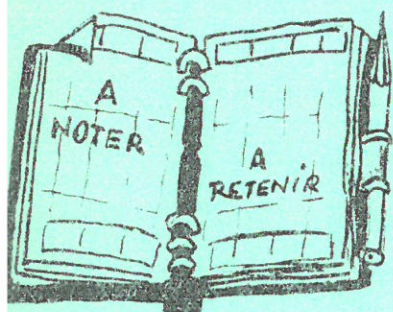


Naissance Le 03 janvier 1995, à THIAVILLE SUR MEURTHE, est né Jonnathan BERTRAND, fils de Mr Pascal BERTRAND et Madame Corinne BOURGOIS domiciliés rue des Vosges à THIAVILLE. Nous souhaitons santé et prospérité au bébé et adressons nos vives félicitations aux heureux parents.



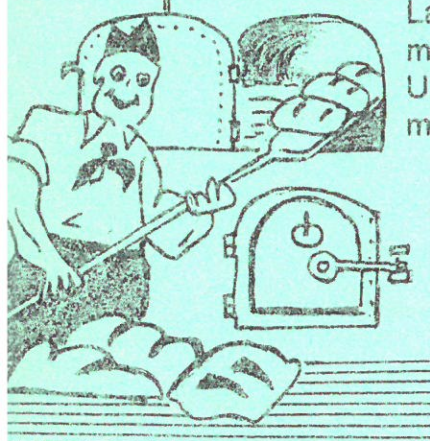
Nouveaux habitants : Monsieur SUREAU Olivier et Madame Yasmina STEVANOVIC et leur fille Anaële ont pris possession de leur maison au n° 8 bis rue de l'église. Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue.

PROCHAINES MANIFESTATIONS



18 Février	Théâtre	Foyer Rural Lachapelle	MPT Lachapelle
04 Mars	Bal Costumé	Foyer Rural	Foyer de Thiaville
12 Mars	Tarot	Association Familiale	Foyer de Thiaville
17 Mars	Loto de l'Ecole	Enseignants	Foyer de Thiaville
19 Mars	Carnaval des Enfants	Foyer Rural	Foyer de Thiaville

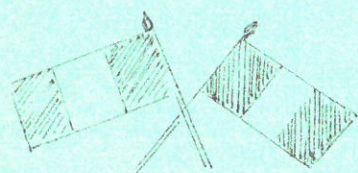
FERMETURE DE LA BOULANGERIE



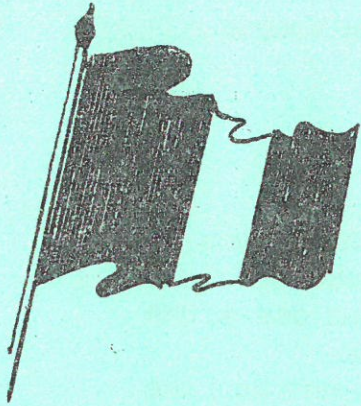
La boulangerie MULLER sera fermée du mardi 7 mars au lundi 20 mars 1995 inclus. Réouverture le mardi 21 mars. Un dépôt de pain sera organisé en Mairie de Thiaville selon les modalités suivantes :

- ouverture de 9 h 15 à 11 h 00,
- prise de commande la veille pour le lendemain,
- exceptionnellement, le dépôt sera ouvert le dimanche 5 mars pour prendre les inscriptions pour la livraison du lundi 6 mars
- le pain est à payer lors de la commande.

DANS LES RETROVISEURS DE L'HISTOIRE



- 1er février 1945 : Les Allemands abandonnent le nord de la poche de COLMAR
- 2 " " : La 1ère Armée française entre dans COLMAR (Gal de Vernejoul)
- 3 " " : Les français prennent CERNAY, SOULTZ et GUEBWILLER



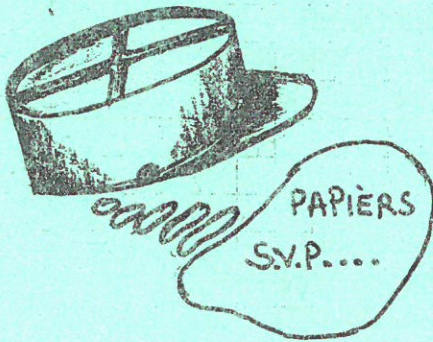
- 6 " " : NEUFBRISAC est prise par les Américains
- 9 " " : Liquidation de la poche de COLMAR. Les français bordent le Rhin de BALE à STRASBOURG
- 11 " " : DE GAULLE visite MULHOUSE, COLMAR, et METZ
- 19 " " : Le film "Le Dictateur" de C.CHAPLIN est présenté à PARIS
- 22 " " : Le Gouvernement provisoire français crée les comités d'Entreprise

DIVAGATION



Une fois de plus, une fois encore, il est signalé en Mairie la divagation de chiens, en divers endroits de la localité. Certains chiens, ne se contentent pas d'errer mais sont menaçants, agressifs, vis à vis des piétons. Cette situation n'est pas tolérable et il est instamment demandé aux propriétaires de ces chiens d'y mettre fin avant qu'un accident ne survienne ou que ne tombent les P.V.!

CARTES NATIONALES D'IDENTITE



Voyages scolaires de fin d'année à l'étranger, examens, vacances, etc...seront bientôt à l'ordre du jour...et les cartes d'identité utiles. Le délai de confection des cartes sécurisées est plus long que pour les anciens modèles. Trois semaines en situation calme sont nécessaires pour obtenir le précieux document. Alors pourquoi attendre (si cette pièce vous est nécessaire) pour demander son établissement ou son renouvellement ?.

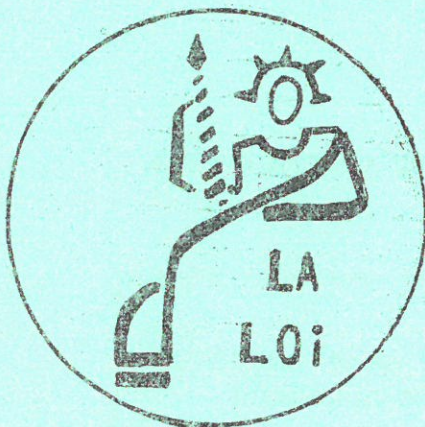
ASSERMENTATION

M. Patrick BERNARD Employé communal a prêté le serment prévu, le 10 février 1995, devant M. Le Président du Tribunal d'Instance. IL peut donc exercer les fonctions de Garde Champêtre assermenté, en espérant que la sagesse de chacun et le respect des lois par tous lui éviteront de sortir le carnet de procès-verbal.

PERMIS DE CONSTRUIRE

*-Véranda:Madame CHAXEL Rue Gal Joseph PARADIS

* Local/chaufferie église rue de l'Eglise

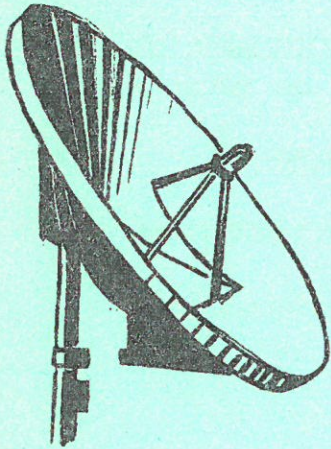


- * Extension local des Sapeurs Pompiers rue des Vosges
- * Atelier communal " "

PARABOLES ET ANTENNES

Depuis octobre 1993, en application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de l'Urbanisme, l'installation d'une parabole est soumise à déclaration de travaux dès qu'une seule dimension de la parabole excède 1 mètre.

L'installation d'antennes d'émission ou de réception dont une seule dimension excède 4 mètres est également soumise au régime de la déclaration de travaux. Ces déclarations sont à déposer pour instruction, en Mairie, avant travaux



SAPEURS POMPIERS

Après avoir réussi brillamment l'examen d'aptitude aux fonctions de sous officier ou de caporal, après avis favorable du Conseil d'Administration, du Corps et du Chef de Corps, sont nommés à compter du 1er février 1995, par décision du Maire :

* au grade d'adjudant	M. Bernard PIERRAT
* " " de sergent	M. Michel KOFFOLT
* " " de caporal	M. Gérard CLAIR
" " "	M. Roger HUMBERT
" " "	M. André YOCOM

Par ailleurs sont nommés "Sapeur de 1ère classe"

M. André CUNY
M. J. Philippe TANGUY
M. Gilles ZINUTTI

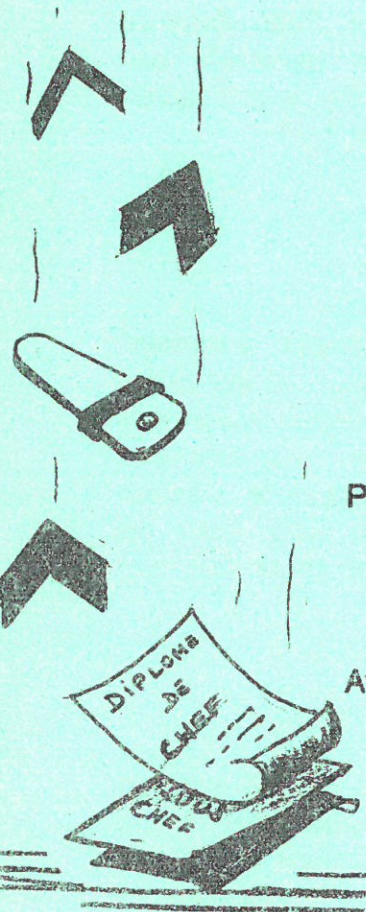
Avec nos très vives félicitations.

CLIN D'OEIL

L'amour est un oeuf frais, le mariage un oeuf dur et le divorce un oeuf brouillé.

A SAISIR

Commune de Thiaville sur Meurthe, vend duplicateur électrique GESTETNER. Bon état. Prix très intéressant.
Téléphone : 83.7.41.73.



DICTON DU MOIS

La Chandeur claire
Lasse l'hiver derri

E lè Saint-Blaise
L'hiver s'épèhhe

E lè Sainte-Agathe
L'ovoûne è lè roillotte

Pyûche de févri
Bel ètè

S'i neiche à la Sainte-Sylvie
El rabourarve, i rit

La Chandeur claire
Laisse l'hiver derrière

A la Saint-Blaise
Laisse l'hiver derrière

A la Sainte Agathe
L'avoine au sillon

Pluie de février
Bel été

S'il neige à la Sainte-Sylvie
Le laboureur, il rit

Bea ou est tu ?

LE COIN DES ETOURDIS

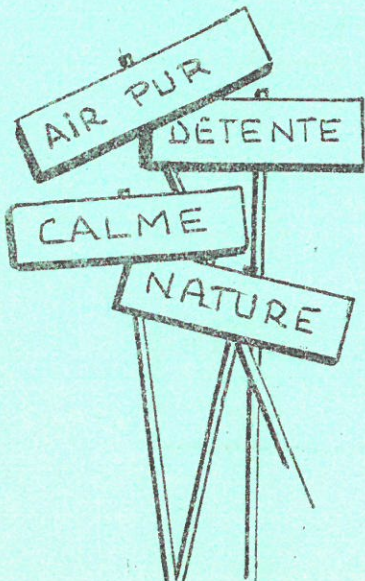
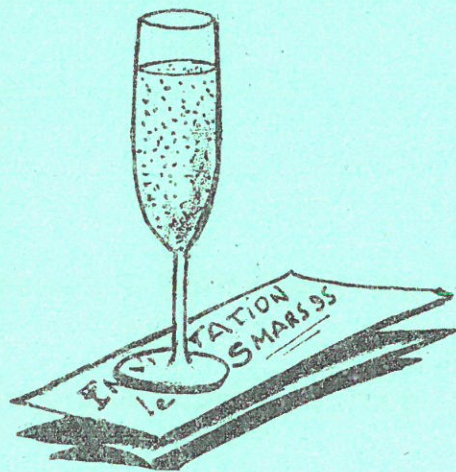
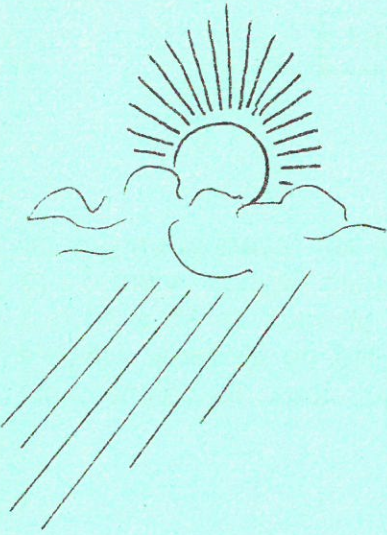
Une cagoule de couleur rose a été trouvée et rendue en Mairie, portant les initiales de BEA.
A réclamer en Mairie.

INAUGURATION

Le sentier pédestre dit "du Petit Paris" réalisé, à la demande de la Municipalité, par le Club Vosgien de RAON L'ETAPE a été aménagé et balisé sur 6 km environ (parcours facile).
Il sera inauguré le dimanche 5 mars à 13h30. Rendez vous à l'extrémité du chemin goudronné du Petit Paris.
Tous les amateurs de marche...et les autres sont cordialement invités à parcourir ces 6 kms à l'issue desquels un vin d'honneur sera servi salle du Foyer Rural.

ITINERAIRE PEDESTRE "SENTIER DE PAYS"

Dans le cadre du développement de la randonnée pédestre un "Sentier de Pays" va être créé. Il aura une longueur de 220 kms en 12 étapes et 5 itinéraires réalisables à pied sur un week-end. Le 12e jour concernera la parcours Baccarat-Deneuvre-Lachapelle, Chemin de la Salade-Fagnoux-rue de la Maison Ronde puis sentier pédestre du Craincy vers Raon L'Étape. Le balisage de ce sentier de Pays sera réalisé par peinture d'un losange bleu, par le Club Vosgien.





ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

CLUB DES JEUNES ARTISTES

Sous l'égide de l'Action Catholique des Enfants de Thiaville sur Meurthe, un groupe de FRIPOUNETS qui s'est choisi pour nom "Club des Jeunes Artistes" vient d'être créé. Cette dizaine de jeunes se retrouvera un mercredi sur deux de 15 à 18 h à l'Annexe du Foyer Rural de Thiaville, sous la responsabilité de Madame Michèle DIVOUX 15 rue de l'Eglise tél : 83.71.41.23. à qui tous renseignements complémentaires peuvent être demandés.

Première réunion : 1er février 1995.

CROIX ROUGE DE BACCARAT

Elle est située 4 rue des 3 Frères Clément à BACCARAT (tél 83.75.30.69). Ses services sont ouverts le mardi de 14 h à 15 h. En 1994, elle a distribué aux personnes en difficulté 2778 kg de denrées alimentaires, 2385 vêtements divers (draps, couvertures, layette, sous vêtements, etc..) 460 autres articles (chaises, tables, vélos, assiettes, verres, couverts, mobilier, électro ménager, etc..).

La misère est partout, la Croix Rouge a besoin de vous. Vêtements, matériels, objets, en bon état... ne les jetez pas.

Donnez les.

TENNIS DE TABLE

Au Trophée National Seat, niveau Départemental, à MOYENMOUTIER, 2 joueurs étaient inscrits dans leur catégorie respective.

Alex GEORGE a pris une bonne 7e place sur 35 participants.

Alexis MARCOT n'a pris que la 14e place de sa catégorie. Le manque dû à une blessure, s'est fait sentir.

Voici les dates des matches de février et mars :

- Dimanche 5 février à 9 h - en Départemental 1 - Thiaville - Gérardmer
- Samedi 25 février à 9 h - en Coupe des Vosges Thiaville - Epinal
- Samedi 11 mars à 15 h - en Départemental 2 - Thiaville - Anould

Ces matches comptent pour la carte fidélité du Club.

Dépôt légal : 328 Imprimerie Mairie THIAVILLE
Directeur : Michel JACQUEL

Pour le réservoir : Amédée BALLAND époux VUILLAUME Marie

D 683 p Epine devant Sénimont 2 a 60 à 25 F 65 F

Henri FOUCAL époux Marie DUPRE

D 684 p Epine devant Sénimont 2 a 25 F 50 F

Par la suite pour se conformer au rapport du Dr Jacquot, des terrains situés au dessus du captage sont achetés les 5 et 13 mars I 932 sur :

Auguste ANTOINE Fontaine Piton 13 a 13 ca 164.15 F

Eugène LHOTE Fontaine Piton 23 a 63 ca 295 F

Le financement :

Une subvention du Pari Mutuel est accordée le 11 avril I 930 se montant à 58 % des dépenses arrêtées à 362.212 F soit 210.082 F qui sera versée en 4 acomptes :

- 1er 15-6-I 931 106 972 F

- 2e 3-10-I 931 48 911 F

- 3e 30-II-I 932 15 556 F

- 4e 13-II-I 933 30 053 F

Une 2e subvention de 6 085 F est accordée à titre de participation de l'Etat en exécution de la loi du 17 avril I 919 (communes sinistrées) le 7 juin I 930.

Une coupe extraordinaire de 380 m3 (parcelle I) est accordée par le Conservateur le 28-II-I 930.

La Commune emploiera des indemnités de dommages de guerre acquises le 23 mars I 921 sur :

Nicolas LABOUREL achetées 7 600 F

Vve PETITJEAN achetées 14 000 F

Enfin la Commune contracte un emprunt de 150 000 F (annuité de 8 160.35 F).

A la suite de la 2e guerre, des travaux de réparation seront exécutés sur les réseaux d'eau potable par l'entreprise VISINE de Nancy.

LE RENFORCEMENT DE L'ADDUCTION D'EAU

L'adduction d'eau se révélant insuffisante, un renforcement devenait nécessaire. Les travaux furent confiés à M. DRAPERI, Ingénieur-Conseil à Baccarat en I 970.

I - Les besoins en eau furent établis comme suit :

Population actuelle	430 hts
Prévision de lotissement en cours de réalisation	120 hts
Construction futures possibles	150 hts

Population à retenir	700 hts
Bétail	120 hts

Sur ces bases, la dotation quotidienne pour l'avenir ressortirait à :

Besoins journaliers pour la population

$$150 \times 700 = 105\ 000\ l$$

Besoins journaliers pour le bétail

$$50 \times 120 = 6\ 000\ l$$

III 000 l ou III m³/J

Réserve incendie

-120 m³

231 m³/J

Réserve à prévoir 250 m³

-150 m³ (cuves existantes)

Cuve supplémentaire à 100 m³
construire

La capacité de cette cuve supplémentaire sera portée à 120 m³ afin d'assurer à tout moment une réserve de fonctionnement suffisante pour couvrir les besoins minimaux du service courant et du service incendie (cas de nettoyage et de réparation d'une cuve par exemple).

II - Ressources nouvelles en eau :

En préambule, il faut admettre que la Source PITON n'est plus suffisante même réfectionnée.

a) Adduction des Grands Fins (Baccarat)

La conduite d'adduction du réseau des "Points Moyens" de Baccarat passe bien à proximité du réservoir mais en contrebas, ce qui nécessiterait un relèvement des eaux.

b) Adduction de La Chipotte (Baccarat)

La conduite d'adduction du système des "Points Hauts" de Baccarat passe également à une faible distance du réservoir et l'altitude des émergences dans le Massif de la Chipotte devrait permettre d'arriver gravitairement au Réservoir de Thiaville.

Il était une fois, un spectacle merveilleux qui se passait à Neuville les Badonviller. Le 17 août 1992, naissait un bébé extraordinaire : un petit pantin de bois. Durant tout l'été suivant, se déroula son baptême.

Autour du berceau, se pressèrent 19 communes, 500 participants et figurants : des très jeunes, des plus âgés, des chômeurs, des actifs... Les fées étaient également au rendez-vous : la fée JOÏE, la fée CONFIANCE, la fée SPONTANEITE, la fée RENOUVEAU.

Entouré de tant d'amour, l'enfant grandissait bien. Bien sûr, il faisait parfois quelques faux pas, mais ses parrains et marraines étaient là pour le prendre par la main et le conseiller.

C'était un bébé un peu spécial. Il ne mangeait pas comme vous et moi, mais se nourrissait de jolies paroles telles que celles de Ghislain, 5 ans "Mon habit de lutin est super !", de Colette, 73 ans "Je me sens de nouveau utile", de Nathalie, 16 ans "Je retrouve tous mes copains ici", ou encore de Pascal "Lorsque je salue à la fin devant les spectateurs, ça me prend les tripes !".

Hélas, les méchantes fées et les mauvais génies veillaient aussi. Ils tuèrent le pantin. La fée ARGENT, d'un coup de baguette liquida la SARL et hop ! La fée MEDISANCE, souffla sur la région des rumeurs : "énorme trou financier, gaspillage, peu d'enthousiasme, mégalomanie du metteur en scène, il paraît que..., y'a qu'a..." et le mauvais génie TEMPS de ricaner "Il ne faut pas assassiner le pantin d'un coup sec, il faut rendormir lentement cette région et son bébé avec, et leur sommeil sera éternel. Laissez-moi faire...".

Et le sud-lunévillois va replonger doucement dans sa léthargie.

Mais la fée VIGILANCE avait tout vu et tout entendu. "Réveillez-vous, Réveillez-vous, cria-t-elle". "Ils veulent tuer notre filleul, notre pantin".

Les parrains et les marraines réunis dans l'Association des Amis de l'Opéra de Lunes écrivirent et signèrent un Manifeste.

Fort de leur détermination, vont-ils réussir à enfoncer la porte de la forteresse où est retenue prisonnière la Princesse SUBVENTION ? Car elle seule peut sauver notre pantin.

Chers amis lecteurs, nous en sommes là, et je vous donne rendez-vous dans le prochain numéro pour vous raconter la suite heureuse ou triste de ce conte réel.

Je voudrais simplement ajouter qu'un rêve, mauvais ou bon, laisse des traces indélébiles dans la tête et le cœur de chacun.

L'Association des Amis de l'OPERA de LUNES

"L'OPERA de LUNES", le spectacle produit par Alain Bastien-Thiry est en liquidation judiciaire. Les réactions sont nombreuses, toutes sortes d'informations courent mais elles sont souvent erronées.

Le Syndicat des communes du spectacle souhaite apporter une vraie information.

A la veille d'une solution de reprise du spectacle, il convient de préciser les compétences de chaque partie et c'est l'objet de la présente note d'informations.

Les STRUCTURES autour du SPECTACLE

Le Syndicat de Communes (SIVU)

En Janvier 93, 19 communes des cantons de Baccarat, Badonviller, Blamont et Cirey se sont réunies dans un syndicat intercommunal pour réaliser les infrastructures nécessaires à la mise en oeuvre du spectacle : achat des terrains, terrassements, bâtiments, parkings, viabilisation, etc... Le syndicat contribue également au fonctionnement du spectacle en assurant l'entretien du Site et la restauration.

A ce jour, le montant total des investissements est de

2 588 592.84 F

- l'Etat a versé

1 200 000.00 F

- Le Département de Meurthe-et-Moselle

748 434.00 F

- La Région Lorraine

299 200.00 F

- Les communes versent chaque année une contribution globale de 100000 F soit en moyenne 20 F par habitant.

Comme toute collectivité locale le syndicat doit présenter au Trésor Public des comptes en équilibre.

500 habitants de ces 19 communes participent bénévolement au spectacle.

La S.A.R.L.

La S.A.R.L. avait pour tâche de produire le spectacle : son, lumière, électricité, décors, costumes, location des structures (gradins et échafaudages), publicité, infographie, salaires (3 temps complets et 15 temps partiels) et défraiements.

La billetterie, la boutique, les buvettes et le sponsoring constituaient les recettes de la Société.

Les chiffres : 1993

Entrées payantes :

20 000

Entrées gratuites :

9 000

Passif net exigible :

5,2 MF

1994

Entrées payantes

13 000

Entrées gratuites

3 000

Passif net exigible

2,2 MF

Les chiffres qui vous sont communiqués proviennent d'un cabinet d'expert comptable. Ils ont été vérifiés par le mandataire liquidateur, les cabinets d'audit et l'on peut les consulter au Tribunal de Commerce de Nancy.

L'Association des figurants

Elle regroupe tous les figurants et bénévoles au sein d'une association type loi 1901 "Les amis de l'Opéra de Lunes". Elle est la cheville ouvrière du spectacle.

Quelques mots sur les chiffres...

L'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres, selon que l'on est bien ou mal intentionné. On peut même les travestir, les arrondir et les imprimer en gros titre.

Je tiens à rappeler qu'en aucun cas la SARL que j'ai créée en mars 1993 et qui a été liquidée en novembre 1994, n'a reçu de subventions. Les subventions qu'il m'est arrivé d'aller demander à Paris, à Metz ou à Nancy ont toujours été versées au SIVU.

Enfin, je tiens à souligner, qu'au titre de ma gérance, j'ai répondu de mes actes devant un Tribunal de la République, et qu'il n'a appartenu à lui et qu'à lui seul de me juger.

Sans les risques pris à l'origine par la SARL et ses fournisseurs, il n'y aurait jamais eu de Spectacle.

Alain Bastien-Thiry

L'auberge

En 1994, quelques semaines avant le début du spectacle, le SIVU décidait de prendre la gestion de l'auberge à sa charge. Cette tâche fut assurée par une équipe de bénévoles sympathiques, dynamiques et disponibles pendant toute la durée du spectacle (35 personnes).

Pour être en conformité avec les normes d'hygiène alimentaire imposées par les services de l'état, nous avons fait appel à un traiteur agréé.

Nous avons servi cette année plus de 3000 couverts.

La formule n'ayant donné que des satisfactions, mérite d'être reconduite en 95.

BILAN FINANCIER DU FONCTIONNEMENT

Dépenses T.T.C.	157 130 F
Recettes T.T.C.	<u>237 855 F</u>
Bénéfice	82 725 F

Ce bénéfice a permis l'acquisition et l'aménagement des cuisines, investissement qui est définitif. Ce mode de restauration sera maintenu en améliorant l'accueil.

Le SIVU remercie encore toute son équipe de bénévoles et espère bien la voir s'agrandir pour les années suivantes.

DELIBERATION du SIVU (Val et Chatillon le 21.12.94)



- Convaincus que le tourisme reste l'un des seuls atouts de cette région,
- Conscients que le spectacle de Badonviller apporte un réel espoir de dynamisation sur tout le Sud Lunévillois,
- Soucieux de ne pas décevoir profondément une population et une région traumatisées par la disparition de toutes ses activités,

- Soucieux également de préserver les investissements réalisés sur le site du spectacle grâce à la participation financière des 19 communes et aux importantes subventions de l'Etat, de la Région et du Département, Tous les membres présents, à l'unanimité, affirment leur volonté de travailler et contribuer au maintien du spectacle de Badonviller.

L'assemblée demande l'aide du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et du Conseil Régional de Lorraine pour étudier la mise en place d'une nouvelle structure chargée de gérer le spectacle sur des bases saines et déterminées avec des perspectives d'équilibre qui conduiront à une meilleure mobilisation de toute une région.

Nous savons que l'OPERA de LUNES peut vivre.

Aujourd'hui, la Région, le Département, l'Association IDEAL, les communes, tous les protagonistes travaillent à une solution de poursuite. Cependant seule une volonté politique permettra d'assurer la pérennité du spectacle.

Elle devrait se manifester car après certains espoirs déçus, notre Pays mérite bien une attention particulière.

Michel MARSHAL, Président du S.I.V.U.